

tassinlademilune.fr



**TASSIN
LA DEMI-LUNE**
TELEMENT
PROCHE
DES FAMILLES



**GRILLES TARIFAIRES APPLICABLES AU SERVICE
PÉRISCOLAIRE ET AU SERVICE DE RESTAURATION
SCOLAIRE À PARTIR DU 4 SEPTEMBRE 2023
(écoles primaires publiques)**

Approuvées par délibération du Conseil municipal du 12 juillet 2023

Tarif périscolaire applicable par heure et par enfant (LEO LAGRANGE)

Quotient familial *	Tarifs périscolaire (tarif à l'heure)	Tarif périscolaire Journée du mercredi (par jour) dégressivité à la fratrie : 10%
0-400	1,00 €	10 €
401-800	1,20 €	14 €
801-1200	1,40 €	18 €
1201-1500	1,60 €	22 €
1501-1900	1,80 €	26 €
1901 et +	2,00 €	30 €

* Le calcul du Quotient Familial CAF se fait de la manière suivante :
(Revenu Net Global (Impôt sur le Revenu) / Nombre de Parts du Foyer) / 12

À noter : le panier-repas est à fournir par la famille le mercredi. La facturation est à retrouver sur votre compte Famille, en fin de mois.

Tarif de pause méridienne incluant la restauration scolaire (SOGERES)

Quotient familial*	Prix par repas	Prix majoré** (absence non justifiée)	Prix accueil PAI (projet d'accueil individualisé)
0 - 400	4,40 €	4,70 €	1,30 €
401 - 800	5,10 €	5,40 €	1,50 €
801 - 1200	5,80 €	6,10 €	1,75 €
1201-1500	6,60 €	6,90 €	2,00 €
1501-1900	7,00 €	7,30 €	2,10 €
1901 et +	7,40 €	7,70 €	2,20 €
Enfants non tassilunois	7,50 €	7,80 €	2,30 €
Adultes	7,50 €	7,80 €	sans objet

* Le calcul du Quotient Familial CAF se fait de la manière suivante :
(Revenu Net Global (Impôt sur le Revenu) / Nombre de Parts du Foyer) / 12

** Le prix majoré s'applique en cas d'absence
ou d'annulation du repas hors délai de prévenance fixé par le service (4jours)

À noter : Système de prépaiement applicable à l'ensemble des familles
via l'application dédiée de SOGERES.

Direction, Culture, Jeunesse, Sports et Vie Scolaire
Service Éducation - Mairie de Tassin la Demi-Lune
Place Hippolyte Peragut
04 72 59 22 35 / scolaire@villettassinlademilune.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre ville sur